Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2025/50

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 SEPTEMBRE 2025

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 octobre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***DÉCIDE :***

Article 1 :
Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 12 septembre 2025.

Article 2 :
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 octobre 2025.

Membres présents	**20**
Membres représentés	**13**
Nombre total (membres présents + membres représentés)	**33**
Nombre d'abstention (s)	**1**
Nombre de votants	**32**
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	**0**
Nombre de suffrages valablement exprimés	**32**
Nombre de suffrages pour	**32**
Nombre de suffrages contre	**0**

Le Président,

Alexandre PÉRAUD

Publié le : - 5 NOV. 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux : - 5 NOV. 2025